

---

**Réunion des Hautes Parties contractantes  
à la Convention sur l'interdiction ou  
la limitation de l'emploi de certaines armes  
classiques qui peuvent être considérées comme  
produisant des effets traumatiques excessifs  
ou comme frappant sans discrimination**

23 juillet 2012  
Français  
Original: anglais

---

Session de 2012

Genève, 15 et 16 novembre 2012

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP)

**Effets sur le plan humanitaire au Cambodge**

**Document soumis par le Cambodge**

**I. La situation**

1. Au Cambodge, le problème des mines et des restes explosifs de guerre (REG) découle d'une longue série de conflits internes et régionaux qui ont duré plus de trente ans, ayant pour conséquence une forte pollution dans le pays et des milliers de victimes et nécessitant une action de déminage de longue durée qui se poursuit actuellement. Selon les premières estimations, 4 à 6 millions de mines terrestres auraient été posées pendant le conflit. Même après dix-neuf années de déminage, de vastes zones doivent encore être traitées. D'après la stratégie nationale de lutte antimines, on estimait en 2010 qu'il faudrait dix ans pour déminer 648,8 kilomètres carrés de terres identifiées comme polluées et des études techniques devraient être menées sur 1 097,8 autres kilomètres carrés. Outre le problème des mines, la pollution par les REG du fait de bombardements aériens et de batailles au sol est importante. Selon des renseignements communiqués par le Département d'État des États-Unis, dans la période 1965-1975 plus de 2,75 millions de tonnes de bombes ont été larguées sur le Cambodge. De 1979 à mai 2012, 64 057 Cambodgiens ont été victimes des mines (50 802 personnes) et des REG (13 255 personnes). Aujourd'hui, quatre grands organismes humanitaires de déminage travaillent au Cambodge en vue de résoudre les problèmes de contamination. Un certain nombre d'organisations et d'institutions mènent une action de sensibilisation aux risques liés aux mines/REG et apportent leur aide aux victimes.

**II. Exemples de problèmes causés par les MAMAP  
au Cambodge**

2. Depuis le début des opérations de lutte antimines au Cambodge, 941 696 mines antipersonnel, 2 218 368 REG et 22 098 mines antichar ont été extraits et détruits. Le nombre de victimes, moins de 300 par an, reste inacceptable, même s'il a beaucoup diminué. Dans les cinq dernières années, 324 victimes sont dues aux mines antipersonnel, 750 aux REG (notamment les armes à sous-munitions) et 283 aux mines antichar. La

mécanisation relativement rapide de l'agriculture ces dernières années a provoqué une multiplication préoccupante du nombre d'accidents dus aux mines antichar. Il ressort des données de surveillance des accidents collectées par le Système d'information sur les victimes des mines du Cambodge que depuis 2007 le nombre d'accidents dus aux mines antichar tend à augmenter tandis que l'on note le phénomène inverse pour les mines antipersonnel et les REG. Les accidents causés par les mines antichar font souvent beaucoup plus de victimes que les mines antipersonnel. En 2010, la forte proportion de victimes dans plusieurs accidents dus aux mines antichar a mis en évidence les risques que représentent ces engins qui ont tué en un an presque trois fois plus de personnes que les mines antipersonnel. En trois mois, de décembre 2011 à février 2012, neuf accidents dus aux mines antichar ont été enregistrés au Cambodge, faisant au total 38 victimes.

3. Le déploiement de mines antichar par les Khmers rouges visait le plus souvent à immobiliser et détruire les véhicules, notamment les chars, mais était effectué aussi pour des raisons tactiques. Elles étaient posées sur les routes, les chemins ruraux et les routes forestières. Dans bien des cas ces anciens chemins et routes militaires étaient désaffectés et envahis par la végétation mais ces dernières années ces pistes et ces voies ont été de plus en plus utilisées par des véhicules et des machines agricoles. D'après les premiers résultats de l'étude de base nationale en cours, 12 016 champs de mines renfermeraient des mines antichar ou une combinaison de mines antichar et de mines antipersonnel, contre 835 champs renfermant uniquement des engins antipersonnel.

4. Comme il a été noté plus haut, les accidents provoqués par une seule mine antichar font généralement de nombreuses victimes. Ainsi, le 3 février 2012, huit personnes ont été tuées et une personne a été grièvement blessée par une mine antichar dans une province de l'ouest du Cambodge. L'accident s'est produit alors que les victimes roulaient en tracteur de fabrication artisanale sur un terrain récemment bonifié. De nombreux accidents de ce genre ont eu lieu depuis cinq ans, là où l'on cherchait à défricher à des fins agricoles des terres laissées à l'abandon. Dans certains cas, l'utilisation de machines agricoles lourdes a déclenché l'explosion de mines antichar sur des routes ou des pistes utilisées et considérées comme sûres par le passé.

5. Le Gouvernement royal du Cambodge est vivement préoccupé par l'impact des mines terrestres et notamment par la multiplication des accidents dus aux mines antichar. L'étude de base commandée par l'Autorité cambodgienne de la lutte antimines a aidé le Gouvernement à repérer les terres susceptibles d'être polluées par ce type d'engins afin d'entreprendre une action de déminage. Une récente évaluation du programme de sensibilisation aux risques a mis en évidence la nécessité de mieux axer la sensibilisation sur le danger des mines antichar, en mettant notamment l'accent sur les risques inhérents à l'extension de l'agriculture et à l'emploi de machines agricoles lourdes et en indiquant les moyens de faire inspecter les terres suspectes par un organisme de déminage avant de les exploiter. Il a été proposé de mener une campagne ciblée comprenant des émissions de radio et de télévision, des opérations de sensibilisation et de surveillance par les collectivités locales et les réseaux locaux de sensibilisation aux risques, le contrôle par la police du respect des consignes données à la population ainsi que la vérification, suivie le cas échéant d'un déminage par les organismes de lutte antimines.

### **III. Rôle de la coopération et de l'assistance – l'expérience du Cambodge**

6. Le Cambodge a bénéficié, depuis le début de son programme de lutte antimines, de la coopération avec la communauté internationale à l'intérieur de ses frontières et au-delà. Les opérateurs de la lutte antimines, nationaux et internationaux, ont collaboré et partagé leur expérience et leur savoir-faire avec l'Autorité cambodgienne de la lutte antimines et de

l'assistance aux victimes. La présentation d'une demande de prolongation au titre de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en offre un bon exemple. Dans le cadre de ce processus, des opérateurs nationaux et internationaux se sont réunis pour apporter leur expertise afin d'estimer le niveau de pollution résiduelle au Cambodge. Cette collaboration s'est traduite par l'établissement et la mise en œuvre d'une étude de base et par l'élaboration de la stratégie nationale de lutte antimines pour la période 2010-2019. La coopération avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD) et l'organisation Norwegian People's Aid (NPA) a abouti à la création d'une norme nationale relative à la remise à disposition des terres aux populations appliquée actuellement par les opérateurs nationaux.

7. Grâce à ses partenaires, le Cambodge a acquis des connaissances et un savoir-faire dont il fait bénéficier d'autres États dans les efforts qu'ils déploient pour développer leurs propres programmes de lutte antimines, par le biais de visites d'étude et de programmes de formation et de partage des connaissances. L'accord tripartite de partage des connaissances avec la Colombie et la République démocratique populaire lao, qui a reçu l'appui du Japon, en est un exemple.

8. L'aide internationale financière et en nature, sous forme de ressources humaines et matérielles et de recherche-développement, accordée par la communauté internationale a permis au Cambodge de régler les problèmes des mines terrestres et des REG avec un succès notable. La coopération et l'aide internationales ont joué un rôle essentiel pour développer les capacités de déminage, de sensibilisation aux risques et d'aide aux victimes et pour mettre en place un cadre qui permette au Programme de lutte antimines du Cambodge de relever les défis à venir.

9. Comme la lutte antimines au Cambodge est prononcée essentiellement par des donateurs et des partenaires de développement internationaux, le financement durable des opérations de lutte antimines reste un défi majeur. Le CMAA et les opérateurs ont besoin d'aide pour mobiliser les ressources et appuyer le renforcement des capacités et le savoir-faire. Dans l'immédiat, la difficulté pour le Cambodge est de remédier à l'accroissement des accidents causés par les mines antichar dans un contexte de réduction des fonds versés par les donateurs. Ces difficultés témoignent de la nécessité absolue d'inscrire la coopération et l'aide internationales dans tout cadre d'action futur permettant de faire face à l'impact humanitaire des MAMAP.

---